REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

8- Chott Tinsilt (Wilaya d'Oum El Bouaghi)

Octobre 2005

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.

2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

---

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Dr. Ammar Boumezbeur, Direction générale des forêts, Chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger, Algérie. Télécopie 213-21 915286. Email boumezfr@yahoo.fr, dgf.dpff@wissal.dz

KhalfallahYacine, Inspecteur des forêts, Conservation des forêts de la Wilaya d'Oum El Bouaghi BP 41. 04000 Oum El Bouaghi, Algérie. Tel : 213-32 42 17 56/ 213-32 42 13 65

Télécopie : 213-32 42 27, 213-32 42 17. Télex : 94 . 140 . DZ

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A

Date d'inscription

Numéro de référence du site

---

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ~~ou mise à jour~~: 4 octobre 2005

---

3. Pays: Algérie

---

4. Nom du site Ramsar:

Chott Tinsilt (Wilaya d'Oum El Bouaghi)

---

5. Carte du site incluse: Oui

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): ***oui*** x **-ou-** ***non*** ☐

b) format numérique (électronique) (optionnel): ***oui*** x **-ou-** ***non*** ☐

---

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude)**:**

Latitude 35°53'14"N Longitude 6°28'44"Est

---

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site se situe à 5 km de la Commune de Souk-Naâmane et 17 Km au Sud de la ville de Aïn-M'lila, il longe la route nationale n°3 desservant les villes de Constantine et Batna et la voie ferrée qui dessert Constantine et Biskra. Il fait partie, sur le plan administratif, de la Wilaya de Oum El Bouaghi, de la Daira de Souk Naâmane et de la Commune de Ouled Zouïa.

---

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.) Maximale 792 mètres **9. Superficie:** (en hectares) 2.154

10. Brève description:
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site, dont la profondeur varie assez régulièrement sans jamais dépasser 0,5 mètre, fait partie des zones humides des Hautes Plaines de la région constantinoise. Il s'étend sur 4 Km de long et 2,5 Km de large, son alimentation se fait par les eaux pluviales, les crues acheminées par les oueds des monts qui l'entourent, avec un apport important de sédiments, et par les eaux usées de la ville de Souk Naâmane. Composé d'une partie humide et d'une autre habituellement sèche, il est entouré d'une végétation aquatique et d'une prairie couverte par une végétation composée essentiellement de Salicornes (*Salicornia fructicosa)* bien individualisée. Sur la partie Ouest on note la présence d'une végétation plus haute composées de tamaris (*Tamarix sp*).

11. Critères Ramsar:
Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • [4] • 5 • 6 • 7 • 8

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus**:**
Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 4 :
Le site est une aire d'hivernage importante pour les oiseaux d'eau, en particulier pour le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), qui a représenté plus de 1% de la population totale au cours de 2 années récentes (1999 et 2005), et pour le Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*), qui a représenté plus de 1% de la population totale au cours de 2 années récentes (2003 et 2004) et le Canard siffleur (*Anas penelope*) qui a représenté plus de 1% de la population totale au cours d'une année récente (2005).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire)**:**
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Afrique du Nord

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence)**:** Thieme M L, Abell R., Melanie L.J. Stiassny, Skelton P. et al., (2005) : Freshwater Ecoregions of Africa and Madagascar A Conservation Assessment.

14. Caractéristiques physiques du site:
Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Géologie et Géomorphologie :
Le site se trouve sur la partie Nord de la plaine de Ouled Zouaï, les collines qui l'entourent, formées de roches dures résultant de différentes ères géologiques, sont essentiellement constituées de couches de calcaire du Jurassique et de calcaires marneux du Miocène. Le calcaire transporté par les eaux de ruissellement se dépose au niveau de la dépression donnant une couleur assez blanchâtre aux berges du chott.

Hydrologie :
Le site est alimenté surtout par les eaux pluviales provenant de Oued Ben Zerhaïb et par une entrée artificielle, du coté Nord-Ouest, constituée d'eaux usées provenant du village de Souk-Naâmane. La sortie des eaux se fait par évaporation mais aussi par l'intermédiaire d'un réseau de canaux de drainage, du côté Sud-Ouest, qui se déversent dans un canal d'évacuation contournant le plan d'eau pour rejoindre Sebkhat Ezzemoul située à proximité.

Qualité de l'eau :
L'eau du chott est saumâtre avec une salinité moyenne et un Ph alcalin, sa qualité est affectée par le déversement des eaux usées de la ville de Souk Naamane située en amont, du coté Ouest.

Type de sol :
Le sol est constitué de terrains sédimentaires du Quaternaire où prédominent les argiles et les limons fins assez riches en calcaire.

Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau :
Le chott est sec, inondé en permanence et intermittent en fonction des années et de l'importance des précipitations. Le niveau d'eau est ainsi sujet à des fluctuations importantes en fonction des précipitations, des températures et du vent. Le niveau d'étiage est fréquemment atteint au cours de la saison estivale, et à part quelques années exceptionnellement pluvieuses, le plan d'eau n'est jamais à son plus haut niveau. La profondeur maximale est habituellement de 0,5 mètre, mais elle varie très régulièrement.

Superficie du bassin versant : Elle atteint 10.300 hectares.

Climat :
Le site se situe dans l'étage bioclimatique semi-aride à Hiver froid caractérisé par un climat continental froid, pluvieux en hiver et chaud et sec en été, où les vents dominants sont de Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. Les pluies ont un caractère torrentiel et irrégulier et le Sirocco a une action desséchante. Les pluviométries minimale et maximale sont respectivement de 196 mm et 370 mm, les T° minimale et maximale de 2,9°C et 36,9°C.

---

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La superficie du bassin versant atteint 10.300 hectares, il se trouve sur la partie Nord de la plaine de Ouled Zouaï, les collines qui l'entourent, formées de roches dures résultant de différentes ères géologiques, sont essentiellement constituées de couches de calcaire du Jurassique et de calcaires marneux du Miocène. Le calcaire transporté par les eaux de ruissellement se dépose au niveau de la dépression donnant une couleur assez blanchâtre aux berges du chott. Le Bassin versant est alimenté surtout par les eaux pluviales
Le sol est constitué de terrains sédimentaires du Quaternaire où prédominent les argiles et les limons fins assez riches en calcaire.
Il se situe dans l'étage bioclimatique semi-aride à Hiver froid caractérisé par un climat continental froid, pluvieux en hiver et chaud et sec en été, où les vents dominants sont de Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. Les pluies ont un caractère torrentiel et irrégulier et le Sirocco a une action desséchante. Les pluviométries minimale et maximale sont respectivement de 196 mm et 370 mm, les T° minimale et maximale de 2,9°C et 36,9°C.

---

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le site sert d'épandage des crues et de lieu de récupération des sédiments.

---

17. Types de zones humides

a) présence:
Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi.*

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:
Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

R : Lac saumâtre permanent entouré de végétation et de prairies humides.

---

18. Caractéristiques écologiques générales:
Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les caractéristiques écologiques du site sont dominées par des facteurs limitants comme l'eau et la salinité auxquelles certaines espèces sont liées comme les atriplex (*Atriplex sp.),* et les salicornes (*Salicornia sp.*) pour les plantes et le Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*) et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) pour les oiseaux. Tout autour, on note une agriculture à base de céréales.

---

19. Flore remarquable:
Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La Végétation herbacée est composée essentiellement d'espèces appartenant à deux grandes familles, les Chénopodiacées et des Aizonacées. Les espèces connues sont représentées par *Mesembryan nodiflorum*, *Salicornia arabica*, *Arthrocnemum indicum*, *Ruppia maritima* et *Atriplex sp.*
Dans le stade actuel des connaissances et en l'absence d'un inventaire exhaustif, les mammifères sont représentés par *Vulpes vulpes*, *Canis aureus*, *Lepus capensis* et *Rattus rattus*, les amphibiens par *Bufo mauritanica*, les reptiles par *Acanthodacthlus* sp., *Emys orbicularis* et les invertébrés par *Daphnia sp.*, *Artémia sp.* et *Helix pyramidata.*

---

20. Faune remarquable:
Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Bien plus étudiée, l'avifaune est représentée par plusieurs espèces d'Anatidés (Tableau en annexe) qui hivernent sur le site ainsi que des limicoles qui se nourrissent dans les vasières. On note l'absence de canards plongeurs non adaptés à ce genre de milieu. Observée ailleurs, la Grue cendrée l'est rarement ici, en janvier 2004 on a recensé 220 individus

---

21. Valeurs sociales et culturelles:
Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Zone potentielle de production de sel de table, elle sert également de lieu de parcours pour les éleveurs de la région.

---

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar: Domaine privé de l'état appartenant à la commune.

b) dans la région voisine: La majorité des habitants du village de Souk Naâmane sont des ruraux pratiquant une agriculture à base de céréaliculture, de maraîchage et de cultures industrielles. L'élevage est une autre pratique assez développée. On note également l'existence d'habitations dispersées sur l'ensemble du sous bassin versant.

---

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar: Pollution potentielle du site par les eaux usées déversées du village de Souk Naâmane, chasse non réglementée et détournement des eaux pour l'irrigation.

b) dans la région voisine /le bassin versant: Surpâturage, défrichement et érosion, le sous-bassin versant de chott Tinsilt constitue un danger potentiel en terme d'érosion.

---

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar: Surpâturage, défrichement et érosion, tous les monts qui entourent le sous-bassin versant de chott Tinsilt constituent un danger potentiel en terme d'érosion.

b) dans la région voisine: Surpâturage, défrichement et érosion, tous les monts qui entourent le sous-bassin versant de chott Tinsilt constituent un danger potentiel en terme d'érosion.

---

25. Mesures de conservation en vigueur:
Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Protection par les services de la Conservation des forêts de Oum El Bouaghi.

---

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:
Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Vu sa grande fréquentation chaque hiver par des espèces protégées par la loi telles que *Tadorna tadorna* et *Phoenicopterus ruber roseus*, une protection plus vigoureuse du site serait nécessaire. Il pourrait, de ce

fait, constituer un laboratoire en plein air pour des recherches sur l'avifaune aquatique migratrice et la de nidification possible de certaines espèces, les études des sols salés et de la végétation heurysaline. Son classement sur la Liste Ramsar permettra certainement d'y prévoir des mesures de conservation plus spécifiques, et pourquoi pas, son classement en réserve naturelle ornithologique qui pourrait bénéficier d'un budget conséquent pour son développement et sa préservation durables.

---

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

L'existence d'un centre universitaire de Oum El Bouaghi possédant une Post-graduation sur la conservation des zones humides va sont doute impulser à l'avenir un intérêt grandissant de recherche scientifique. En fait ce site occupe une place stratégique car situé presque à égale distance des Universités de Constantine et de Batna. Malgré cela aucune équipe ne travaille à ce jour sur ce site.

---

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Festivités annuelles à l'occasion des journées mondiales et nationales commémoratives de l'environnement, de la biodiversité, de l'arbre et des zones humides. Vu son accès facile, ce site peu servir pour la pédagogie et l'éducation environnementale.

---

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Aucune activité n'est en cours, les loisirs et le tourisme restent à promouvoir

---

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Wilaya d'Oum El Bouaghi
Daïra de Souk Naâmane

Commune de Ouled Zouia

Conservation des Forêts
Direction de l'Hydraulique
Inspection Régionale de l'Environnement

---

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le mon du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Conservation des Forêts d'Oum El Bouaghi. Adresse Conservation des forêts d'Oum El Bouaghi, Wilaya d'Oum El Bouaghi, Tel 213-22 42 13 65/213-32 42 17 56 Fax 213-32 42 27 17
Direction de l'Hydraulique
Inspection Régionale de l'Environnement

---

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

ANONYME, 1979- Recensement de la sauvagine, DGE, polycopié, 19p
ANONYME, 1984. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1984 INA, 20 fiches synthétiques.
ANONYME non daté : Etude phytosociologique de la végétation halophile des bassins fermés (Sebkhas et chotts) de la région de Sétif (composition, structure, syntaxinomie et biodiversité).
AUBERT, G., (1965b)- les sols sal sodiques en Afrique du Nord. Cah. ORSTOM. Série pédologie.
BATOUCHE, S. et LABIOD, H., (1991)- les sols des Hautes plaines Sétifiennes. Inventaires, analyse et synthèse des études pédologiques réalisées dans cette région de 1965 à 1985. Essai de tgématisation. Mém. Ing. D'Etat. Univ. Sétif. 130p.
BELLATRECHE M., CHALABI B., 1988. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1988 INA, 19p.
BELLATRECHE M., LELLOUCHI M., 1989. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1982 INA,
BELLATRECHE M., OCHANDO B., 1986. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1986 INA, 13p.
BELLATRECHE M., OCHANDO B., 1987. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1987 INA, 12p.
BELLATRECHE M., DESMET K., MALHER F., OCHANDO B., 1982. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1982 INA, 14p.
BELLATRECHE M., OCHANDO B., BENMESSAOUD K., DESMET K., 1983. Recensement hivernal annuel des oiseaux d'eau, Algérie 1983 INA, 15p
Bechtel incorporated (USA) (1975) : Développement des ressources en eau et de l'Agriculture. Région de Sétif. Etude préliminaire et conditions de réalisation – volume II.
DEROUICHE, L., (1988) – Essai d'introduction des quelques espèces forestières dans les zones salées de la région de Sétif Mém. DES Uni. Sétif 49p.
GOLDSCHMIDT de B., HAFNER H., 1973 – Waterfowl counts in Tunisia and Nord –Est Algeria, January 1973 IWRB, 35 :38-46.
HOVETT C., KOWALSKI H., 1972 – Waterfowl counts in Nord-West Africa, January, February 1972, IWRB, 34 : 42-58.
JACOBS P., LEDANT J-P., OCHANDO B., 1977 – Dénombrement de la sauvagine en Algérie, Polycopié, 21 p.
JOHNSON A.R., 1979. l' importance des zones humides algériennes pour les Flamants roses *Phoenicopterus ruber* Rapport dactylographié INA 18p.
JOHNSON A.R., JONG de A., VAN DIERMEN J., 1975 – Dénombrement de la sauvagine en Algérie en Janvier 1975, polycopié 15 p.
JOHNSON A.R., HAFNER H., 1972 – Waterfowl census in Automn 1971 on some Tunisian and Algeria Wetlands.
LEDANT J.P., et VAN DIJK G., 1987: situation des zones humides algériennes et leur avifaune 14 :217-232.
OCHANDO B., JACOBS P., 1978 – Recensement hivernal d'Anatidés, Foulques, limicoles, gryues et Flamants, INA, Alger, polycopié 28p.
OCHANDO B., MALHER F., BELLATRECHE M., 1981 – Recensements internationaux d'oiseaux d'eau, Algérie 1981, INA polycopié 18p.
OCHADO B., DESMET K., OLDACHE E.H., BENKOUDER M., 1985 – Recensement hivernaux d'oiseaux d'eau INA, polycopié 9 p.
SAHEB M., 2003- cartographie des sebkhas de Guellif et de Boucif (Oum El Bouaghi) et écologie de l'avifaune aquatique. Thèse de Magister. C.U. de Oum El Bouaghi 56p.
SMART M., 1974 – Midwinter count in Algeria, February IWRB, 37 : 76-88.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse
Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

Annexe: Dénombrements hivernaux des oiseaux d'eau de 1971 à 2005

Année **Espèce**	**1971**	**77**	**78**	**79**	**85**	**1987**	**89**	**2000**	**2003**	**2004**	**2005**
Canrd colvert *Anas platyrhychos*				60		10		527	800		
Sarcelle d'hiver *Anas crecca*	500				700	30					
Canard siffleur *Anas penelope*	2.000	950	200	1.200	400	10	3.000	3.508	2600	950	7.200
Canard pilet *Anas acuta*	1.800	30			100	360		212			
Canrd souchet *Anas clypeata*	50	300	25	20		1.280	2.000	876	18.00		
Oie cendrée *Anser anser*											
Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*	1.000	111	86	30	35	710	3.000	343	6		1.800
Erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*		1		1			470				
Foulque macroule *Fulica atra*								360			
Flamant rose *Phoenicopterus ruber*					500			93	1.450	1.200	25
Grue cendrée *Grus grus*	40										
Total	**5.390**	**1.392**	**311**	**1.311**	**1.735**	**2.400**	**8.470**	**5.919**	**6.656**	**2.150**	**9.025**